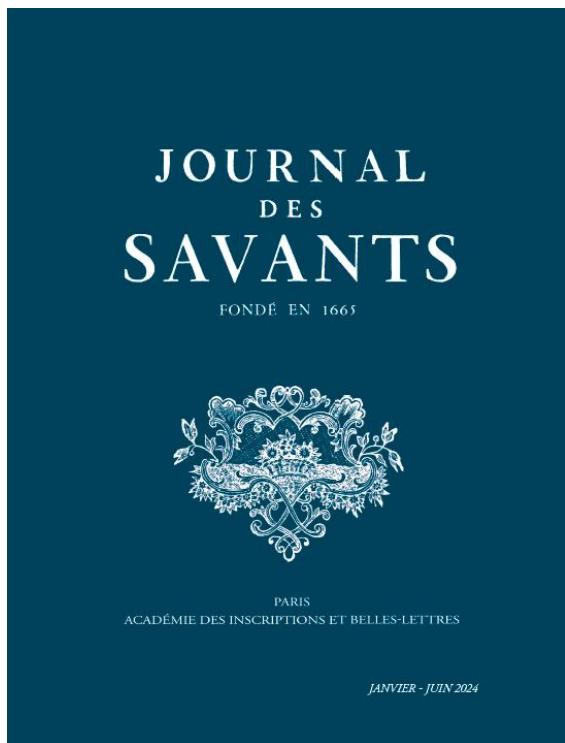


Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Compilation des hommages de la séance du 28 juin 2024

Jacques JOUANNA



Le premier fascicule de 2024 comprend six articles qui émanent de spécialistes de l'Antiquité, du Moyen Âge et des siècles suivants, puis de l'Orient.

L'Antiquité grecque est représentée par trois articles traitant de la philologie, de l'épigraphie et de la philosophie. Dans son article intitulé « La philologie est-elle une archéologie ? À propos de la “réclame” dans l'édition de l'*Officine du médecin d'Hippocrate* », Jacques Jouanna réfléchit sur la notion d'établissement d'un fait philologique et de son interprétation, à l'occasion de la publication d'une nouvelle édition critique d'un traité chirurgical de la *Collection hippocratique*, plus de cent ans après la précédente, celle de H. Kuehlewein, parue dans la Collection Teubner en 1902. À la fin de ce traité qui se termine par un exposé sur les bandages après fractures, une phrase est ajoutée dans certains manuscrits, alors

qu'elle n'a pas de rapport avec ce qui précède : « Nature des os ; pour les doigts, les os et les articulations sont simples. » C'est l'histoire de ce fait brut qui est retracée, d'abord dans son établissement au cours des éditions, puis dans son interprétation. Ce fait est resté ignoré dans les premières éditions du XVI^e s. au XVIII^e s., tant que les manuscrits n'ont pas été collationnés. C'est à partir de l'édition d'Émile Littré, au début du XIX^e s., que la présence de la phrase fut signalée dans deux manuscrits récents du XVI^e s. et que son origine fut identifiée comme étant le début d'un autre traité chirurgical de la *Collection hippocratique*, le *Mochlique*. Dans la dernière édition critique, celle de Kuehlewein en 1902, le fait fut retrouvé dans deux manuscrits anciens. Les progrès dans l'établissement du fait permettent ainsi de remonter dans le temps du XVI^e s. au X^e s. après J.-C. Ces progrès résultent non seulement de la découverte de nouveaux manuscrits, mais aussi de l'acquisition de nouvelles méthodes dans leur classement. Cependant l'interprétation du fait philologique n'a pas encore été énoncée dans les éditions précédentes. C'est seulement dans la seconde partie du XX^e siècle que le fait fut inséré dans la catégorie des faits philologiques que l'on appelle « réclames » en français, « catchline » en anglais. Ce sont des phrases héritées dans certains manuscrits médiévaux de l'époque où les textes étaient transmis sur rouleaux et où ces phrases situées à la fin d'un rouleau servaient à maintenir la continuité entre deux rouleaux, en annonçant le début de la phrase du rouleau suivant. La présente étude montre dans le détail comment l'interprétation du fait, c'est-à-dire l'ordre ancien des deux traités *Officine du médecin* suivi du *Mochlique*,

permet de remonter plus haut dans le temps que l'archéotype des manuscrits médiévaux, à une époque où les textes étaient transmis en majuscules sur rouleaux, ordre ancien déjà attesté dans le *Glossaire d'Érotien* au temps de Néron. C'est cette remontée par étapes vers le début, vers l'*archè* en grec, sans pour autant l'atteindre, qui autorise à considérer la philologie comme une archéologie.

Après la philologie vient l'épigraphie. Les documents épigraphiques ne cessent de s'enrichir en particulier dans la vaste Carie antique où durant les dernières décennies, un nombre inégalé de sources nouvelles ont été trouvées et publiées. Ainsi, dans les années 1990-2000, l'exploration de la Carie intérieure par une équipe turque et bordelaise a permis maintes découvertes et publications. L'une de ces inscriptions nouvelles, trouvée sur une stèle dans la haute vallée de l'Harpasos près de Körteke Kalesi, a été publiée en 2021 par A. Bresson, R. Descat et E. Varinlioglu. C'est un décret qui remonte à la haute époque hellénistique : honorant un stratège au service d'un Lagide, ce décret fut voté par le *koinon* des *Mogoreôn*, communauté dont l'existence nous est révélée par cette inscription. L'édition, malgré l'existence d'une rigole médiane qui a oblitéré une partie du texte, a réussi à donner un texte et une traduction avec un commentaire argumenté et fouillé. L'objet de l'article de Denis Rousset, intitulé « La communauté des Mogôreis, la forteresse des Xystioi et Moschiôn, stratège ptolémaïque en Carie vers 275 av. J.-C. » est de réexaminer l'ensemble de l'inscription, en reprenant l'examen de la photographie et de l'estampage qui ont été généreusement communiqués par les auteurs de l'édition *princeps*. L'article commence par reproduire le texte et la traduction de l'édition *princeps* avant de présenter de nouvelles lectures et de nouvelles interprétations. Le stratège honoré est-il stratège de la cité ? Le mot cité (l. 9 *povlew*") est une restitution d'un mot disparu par suite du creusement de la rigole centrale. Or selon l'auteur de l'article, un stratège à cette époque était désigné pour un territoire plus étendu qu'une cité. Il vaut mieux lire *Kariva*" à la place de *povlew*". Moschion, le stratège honoré, responsable militaire et administratif de haut rang, aurait donc un pouvoir sur la Carie, d'autant plus que sur l'estampage les deux hastes obliques du *kappa* initial sont visibles. Ce n'est que le début d'une longue discussion technique sur d'autres modifications du texte et d'autres interprétations qui aboutissent à une nouvelle édition avec traduction, accompagnée d'un apparat critique signalant clairement les modifications au texte de l'*editio princeps* pour une quinzaine de passages. Cette édition apporte des progrès incontestables sur l'importance de ce stratège de la Carie en 275 ou en 274 avant J.-C. qui a récupéré une forteresse au profit du roi lagide.

La philosophie est représentée par l'article de notre confrère, Carlos Lévy, intitulé « Philon d'Alexandrie et la question de l'âme. Quelques problèmes d'interprétation. » Dans sa vaste doctrine du *De somniis*, Philon affirme que l'âme nous est moins bien connue que le corps, car elle est une émanation divine. La vraie spécificité humaine est de pouvoir adorer l'Être unique. Cependant la pensée philonienne n'est pas monolithique. Même si le rapport à Dieu demeure essentiel, un autre aspect de la réflexion philonienne ne doit pas être négligé, c'est son rapport avec les différentes théories philosophiques, et surtout avec la doctrine stoïcienne en plus du platonisme. Certes, il était impossible à Philon d'accepter la doctrine stoïcienne de l'immanence en contradiction totale avec la Révélation, mais dans le même temps, il lui était difficile de ne pas utiliser les concepts stoïciens qui, par de nombreux aspects, étaient utilisés en philosophie, même par ceux qui n'adhéraient pas aux dogmes du Portique. L'objet de l'article est de choisir les textes les plus significatifs afin de comprendre pourquoi le stoïcisme était si présent lorsque Philon parlait de l'âme, et comment il pouvait s'articuler avec des références platoniciennes tout aussi présentes. Trois parties sont distinguées : l'une intitulée « Les marionnettes et le marionnettiste » ; l'autre « L'assentiment absent : le sens d'une spécificité » ; la troisième « Les quatre pattes du cheval ». La réflexion prend toujours appui sur des passages de l'œuvre de Philon, cités en grec et accompagnés de

traductions personnelles. De toutes les variations philoniennes sur l'âme, il ressort que, dans l'ordre des principes, nul ne peut nier le primat du platonisme. En revanche, pour ce qui est de la psychologie, entendue comme étude de la manière dont fonctionnait l'âme, le stoïcisme était incontournable, en raison de son attention minutieuse à la mécanique des passions et de sa précision du vocabulaire. Toutefois, le rejet par Philon du concept d'assentiment, absolument central dans la conception stoïcienne de l'âme, conduit à affirmer que, même lorsqu'il s'exprime comme un stoïcien, Philon n'est jamais stoïcien.

Les deux articles suivants apportent la contribution des spécialistes du Moyen Âge et des siècles suivants. Jacques Dalarun dans son étude intitulée « Hagiographie et codicologie. Réflexions sur les liens entre les textes hagiographiques et leurs manuscrits » n'offre pas une étude de circonstances. Elle est le résultat d'une synthèse de son expérience de chercheur menée depuis quarante ans sur François d'Assise. Son objet est de rappeler à ceux qui abordent des études sur le genre littéraire de l'hagiographie, combien il est dommagable d'ignorer la tradition manuscrite et de faire des commentaires éthérisés sans prise sur le réel. Il va de soi que sa réflexion extrêmement riche sur le lien entre le texte et ses témoins manuscrits sera bénéfique non seulement pour l'hagiographie, mais aussi pour tout texte médiéval, et aussi plus largement pour tout commentateur d'un texte ancien. Les relations entre hagiographie et codicologie sont regroupées en trois points : la quantité de témoins manuscrits pour un texte donné ; leur qualité ; puis les autres textes qui accompagnent le texte étudié dans chacun des manuscrits. Concernant la quantité, on ne peut pas mettre sur le même plan un texte transmis dans de nombreux manuscrits et un texte transmis par un manuscrit unique ou par plusieurs manuscrits remontant à un modèle unique. Dans ces deux derniers cas, le texte témoigne de l'éloge d'un saint dont la renommée est limitée dans l'espace et dans le temps et qui n'a jamais obtenu une ample destinée. Il faut, bien entendu, tenir compte de la disparition « naturelle » des manuscrits, par suite de leur usure ou des dommages collatéraux, tels que les inondations ou les incendies, mais aussi d'un facteur plus rare, la destruction intentionnelle, dont l'hagiographie franciscaine offre un exemple frappant à la suite de la décision prise par le chapitre général de Paris en 1266, laquelle entraîna la disparition de nombre d'exemplaires de la *Vita prima* de François d'Assise, écrite par Thomas de Celano en 1228-1229. Nous devons toujours garder à l'esprit ces accidents par destruction naturelle ou intentionnelle, car ils introduisent une part inévitable d'hypothèse dans notre jugement sur la tradition manuscrite, et donc sur la diffusion d'une œuvre. Néanmoins il est possible de faire une distinction entre les témoignages passifs avec une faible tradition manuscrite, et les témoignages actifs avec de nombreux témoignages. Les premiers peuvent être de fidèles miroirs de l'histoire passée, mais ils n'agissent guère sur l'histoire à venir. Seuls les seconds peuvent avoir un impact notable sur l'histoire. Une distinction doit être faite sur la valeur historique d'un texte, soit sa valeur interne sur les faits qu'il révèle, soit sa valeur externe sur les conditions de sa diffusion connue grâce aux manuscrits. Quant à la qualité, une belle analyse est faite sur la présentation des manuscrits qui ne doivent pas être jugés par leur seule qualité de présentation. Il faut se méfier des apparences. À la célèbre formule sur les manuscrits *recentiores*, sed non *deteriores* est ajoutée une heureuse maxime *pulchriores*, sed non *meliores*, qui ne vaut pas seulement pour l'hagiographie. Quant à la troisième partie, joliment intitulée compagnons de voyage, elle engage à ne pas se contenter de focaliser son regard sur le seul texte dans chaque manuscrit, mais d'observer dans chaque manuscrit les textes qui l'accompagnent. Le tout se termine par un appel à la recherche future qui ne doit pas mettre la charrue avant les bœufs, mais commencer par les manuscrits comme l'ont bien compris les promoteurs de l'hagiologie, les Bollandistes, il y a environ cent quarante ans.

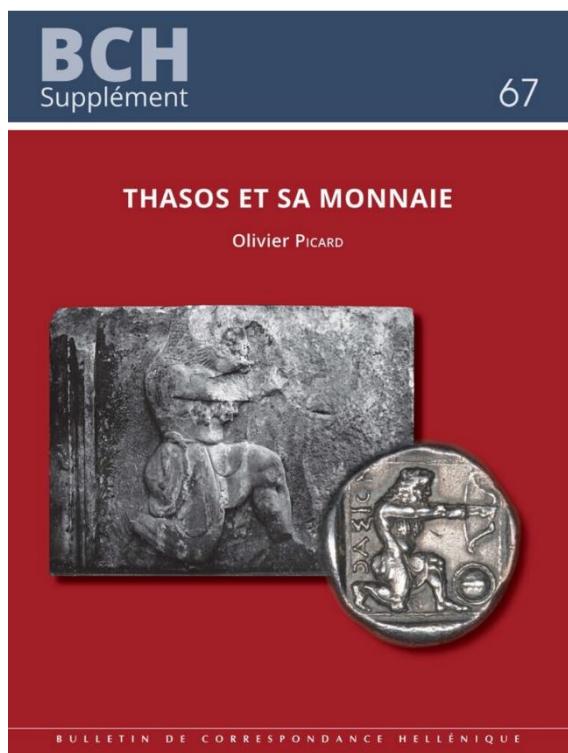
L'article suivant, dû à E. Stewart Saunders, professeur émérite à Perdue University, est particulièrement bienvenu dans le *Journal des Savants*, car il traite d'un savant qui a été le premier successeur de Denis de Sallo, le fondateur du *Journal des Scavans*, sous le patronage

de Colbert en 1665. Intitulé « L'abbé Jean Gallois et la reclassification du savoir au XVII^e siècle », l'article a pour objet de situer ce savant *polyhistor*, qui fut membre à la fois de l'Académie des Sciences et de l'Académie française, dans cette fin du XVII^e siècle, où la querelle entre les Anciens et les Modernes divise les savants et où apparaît aussi une nouvelle science dont les normes ne reposent plus sur la tradition. L'abbé Gallois (1632-1707) fait partie d'une minorité de savants qui se sont efforcés d'accueillir les nouveautés de la science baconienne sans pour autant renier la tradition. Colbert reconnaît en l'abbé Gallois le conseiller qui pouvait défendre les nouvelles connaissances, tout en respectant ceux qui suivaient les anciennes. En 1666, Colbert nomme Gallois à la rédaction du *Journal des Scavans* pour remplacer Denis de Sallo dont les opinions étaient trop critiques, puis deux ans plus tard, il le nomme secrétaire provisoire de l'Académie des sciences. À la même époque, il en fit l'un des deux bibliothécaires de sa bibliothèque personnelle. En 1673, Colbert, devenu protecteur de l'Académie française, nomme Gallois à un fauteuil nouvellement libéré. À partir de cette date, Gallois devint précepteur des enfants de Colbert et eut des liens plus étroits car il résida dans la propriété de campagne de Colbert près de Sceaux. Après la mort de Colbert en septembre 1683, Gallois continua à bénéficier de l'appui du fils de Colbert, le marquis de Seignelay, qui était secrétaire d'État de la Marine et devint protecteur du Collège royal. Gallois, après avoir été nommé quelques mois commis à la Bibliothèque du Roi dès 1683, eut un poste de professeur au Collège Royal en 1686, d'abord de Mathématiques, puis de Grec. Dès lors, il continua à être actif à l'Académie des sciences, à l'Académie française, et au Collège royal où il eut aussi les fonctions de syndic. Ce qui est au centre de l'article, ce n'est pas l'œuvre du savant qui n'a pas beaucoup écrit, mais sa position sur la nouveauté des savoirs scientifiques et sur la querelle des Anciens et des Modernes. Elle est dégagée de façon originale grâce à un choix judicieux à l'aide des critiques de livres que Gallois rédigea entre 1666 et 1674 en tant que rédacteur en chef du *Journal des Scavans*. Gallois peut louer une nouvelle édition des œuvres complètes de Francis Bacon et considérer que ce qu'il propose est la meilleure voie à suivre dans l'avancement des connaissances. Mais, en même temps, à propos de la querelle des savants sur l'aristotélisme, il constate la situation suivante : « De ceux qui ont excellé dans la connaissance des choses naturelles, les uns se sont attachés à Aristote avec tant de scrupule qu'ils n'ont rien voulu recevoir que ce qu'il a enseigné, les autres s'en sont éloignés avec tant de passion qu'ils ont entièrement rejeté (sic) sa doctrine ». Puis, il loue l'auteur du livre dont il rend compte, le jésuite Honoré Fabri, d'avoir tenu le milieu entre ces deux extrémités. Il est question aussi des échanges entre Leibniz et Gallois sur la création d'une encyclopédie organisée en *scientia generalis*. L'article se termine par un très riche développement sur la bibliothèque personnelle de Gallois, dont Fontenelle dit qu'elle comprenait plus de 12.000 volumes, et sur la façon de classer ses ouvrages.

Le fascicule se termine par une contribution de notre confrère, Nicolas Vatin, intitulée « Hayr ed-Dîn Barberousse était-il violent ? ». Dès le vivant du héros, le sultan Soliman qui venait de le faire pacha, non sans réticence de la part du personnel politique de la Porte, car il n'était pas du sérap, avait chargé un certain Murâdî de faire sa biographie, car il était soucieux de mieux connaître ou de mieux faire connaître celui qu'il avait honoré. Parfait connaisseur de cette biographie rédigée sous la forme d'une épopee, notre confrère se demande quelle part la violence pouvait avoir dans le caractère de Hayr ed-Dîn, tel du moins qu'il est présenté dans sa biographie. Il examine nombre de passages dont il présente le texte et qu'il traduit, et nous montre que ce que nous serions tentés d'interpréter comme de la violence notamment dans le sort réservé aux vaincus à la guerre, à savoir les incendies ou les pillages des lieux, la mise à mort ou la capture des habitants, était en fait considéré comme une violence légitime. Du reste la geste de Hayr ed-Dîn ne s'étend guère sur ces violences jugées banales. Même là où les sources occidentales regorgent de détails horribles sur la situation des prisonniers dans les bagnes, le sort des captifs n'est guère décrit dans la biographie. Et quand des précisions sont

fournies, la violence est souvent justifiée. Ainsi la campagne de 1532 contre Minorque est dictée par la colère qui s'était emparée de Hayr ed-Dîn devant l'humiliation que des mécréants avaient infligée aux Ottomans en s'emparant d'une terre d'Islam. De plus l'idée de traîtrise, de trahison de la parole donnée ou du devoir, est essentielle dans la vision des *Gazavât-i Hayr ed-Dîn Paşa*. Ainsi le capitaine Ferrando, l'âme du complot de 1518, avait été soigné dans la maison de Hayr ed-Dîn et il a dû avouer sa traîtrise : « À ta bonté, tes grâces et tes faveurs, je répondais par des projets de traîtrise et d'insulte. » Il n'est pas possible de mentionner toutes les analyses de détail. Il en ressort que les violences qui scandent la vie de Barberousse sont des violences nécessaires. Par lui-même, Barberousse n'est pas un violent. C'est ce que le rédacteur de la Biographie reconnaît explicitement. Il le définit comme « une personne extrêmement accessible à la pitié, généreuse, compatissante, croyante et pieuse. » Peut-être Hayr ed-Dîn était-il en effet un homme bienveillant, égaré par les aléas de l'existence dans une vie de corsaire et d'homme de pouvoir où la violence ne pouvait pas ne pas régner. Mais ses actes de générosité que l'on peut mentionner sont surtout de nature politique. Et avec habileté ils peuvent être accompagnés d'une autre forme de violence, à savoir l'intimidation ou la menace. Et l'intimidation, pour être efficace doit se fonder sur une capacité concrète à user de la force. Ainsi peut-il dire à un de ses interlocuteurs : « Allons, ouvre les yeux : change d'avis pour sauver ta tête. » L'art du bon usage des différents niveaux de la violence est particulièrement bien mis en valeur dans le récit de la répression des Algérois qui, las du blocus imposé et travaillés par les agents des assiégeants, se sont lancés dans une révolte à main armée contre Hayr ed-Dîn. Sont envisagés pour finir quelques actes violents qui, au premier coup d'œil, pourraient surprendre et se révèlent, après analyse, légitimes. L'image de Barberousse que le sultan Soliman avait commandé à Murâdi n'était donc pas celle d'un corsaire aventurier, mais celle d'un pacha respectable dont la gloire rejaillissait sur le sultan lui-même.

Dominique MULLIEZ



Olivier Picard, *Thasos et sa monnaie*, Athènes, École française d'Athènes, BCH Supplément 67, 2023, 621 pages.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le recueil d'articles de notre regretté confrère Olivier Picard, intitulé *Thasos et sa monnaie*, édité par les soins de l'École française d'Athènes comme le soixante-septième volume de la collection des *Suppléments du Bulletin de correspondance hellénique*, Athènes, École française d'Athènes, 2023.

Avant son brutal décès, survenu le 1^{er} septembre dernier sur l'île de Thasos, O. Picard avait lui-même composé ce recueil et opéré une sélection de trente-neuf contributions parmi les quarante-sept qu'il a consacrées à l'histoire de Thasos et de sa monnaie. Publiées entre 1978 et 2018, elles portent témoignage de l'immense et

patient travail mené chaque été pendant plus d'un demi-siècle sur quelque 25 000 monnaies pour les restaurer, les identifier et les classer en séries, puis en groupes à l'intérieur des séries, pour identifier les coins, établir les diagrammes de poids, faire procéder aux indispensables analyses chimiques, en bref : pour élaborer le corpus qui est en arrière-plan de tous les articles reproduits. – Tous ceux qui ont fouillé à Thasos ont fait l'expérience de son efficace et amicale collaboration : on lui remettait quotidiennement les pochettes de mauvais papier contenant les monnaies mises au jour avec un numéro d'inventaire ; il les retournait très rapidement, vides de leur contenu mis à l'abri au musée, mais avec l'identification griffonnée dans une écriture inimitable et qu'il fallait parfois lui demander de déchiffrer.

L'École française d'Athènes a mené à son terme le projet éditorial déjà bien avancé et a publié le volume quelques mois après la disparition de notre confrère. Sous la double signature de Sélène Psoma, l'une de ses nombreuses élèves, aujourd'hui professeur d'histoire grecque à l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes, et de Véronique Chankowski, directrice de l'École française d'Athènes, un avant-propos rappelle l'apport d'O. Picard, « numismate historien », à notre connaissance de Thasos et des cités voisines du continent, son rôle précurseur dans l'étude du monnayage de bronze, ainsi que le rayonnement de son enseignement, dont témoigne le volume que plusieurs de ses élèves ont composé en témoignage de leur reconnaissance et qu'il a pu tenir entre ses mains au mois d'août 2023, quelques semaines avant sa disparition¹.

Le volume *Thasos et sa monnaie* s'ouvre par le chapitre initialement paru dans la seconde édition du *Guide de Thasos*² (Athènes, École française d'Athènes, Sites et Monuments 3, 2000), qui constitue une lumineuse introduction au « monnayage de Thasos

¹ Evangeline MARKOU, Selenè PSOMA (eds), *Αντίδορος. La monnaie grecque entre guerre et commerce : mélanges de numismatique, d'épigraphie et d'histoire offerts à Olivier Picard*, Athènes, Fondation nationale de la recherche hellénique-Institut de Recherches historiques, Μελετήματα 85, 2023.

aux époques grecques et romaines », tel qu’O. Picard a pu en rétablir l’histoire et la périodisation. Le volume s’organise ensuite en chapitres à l’intérieur desquels les différentes contributions obéissent non pas à l’ordre chronologique de leur parution, mais à un ordre logique, qui va du général au particulier. Le premier, intitulé « Le monnayage à Thasos », réunit neuf articles de portée générale sur l’apport de la numismatique à l’histoire de l’île (p. 15-184). Les chapitres suivants obéissent aux périodes définies dans le chapitre initial : « Série I : enlèvement de la Ménade », subdivisé en trois groupes que distingue la position de la main de la Ménade ravie par le Silène (p. 185-304). – « Série II : les dieux gardiens [i.e. Héraklès et Dionysos] », marquée par la reprise du monnayage en 390, après une grave crise politique, avec de nouveaux types, de nouvelles divisions, l’introduction de la monnaie de bronze et quelques émissions en or (p. 305-438). – « Période III : monnayages hétérogènes » (p. 439-484). – « Série IV : les dieux jeunes », caractérisée, après « le temps des difficultés (fin du IV^e-début du II^e siècle) », par des émissions régulières d’or, d’argent et de bronze, mais aussi par l’adoption de l’étalon attique en lieu et place de l’étalon local (p. 485-561). – « Le monnayage sous l’Empire », qui connaît la reprise sous Hadrien de frappes interrompues au I^{er} s. de n. è., mais à un rythme bien moins soutenu (p. 563-616).

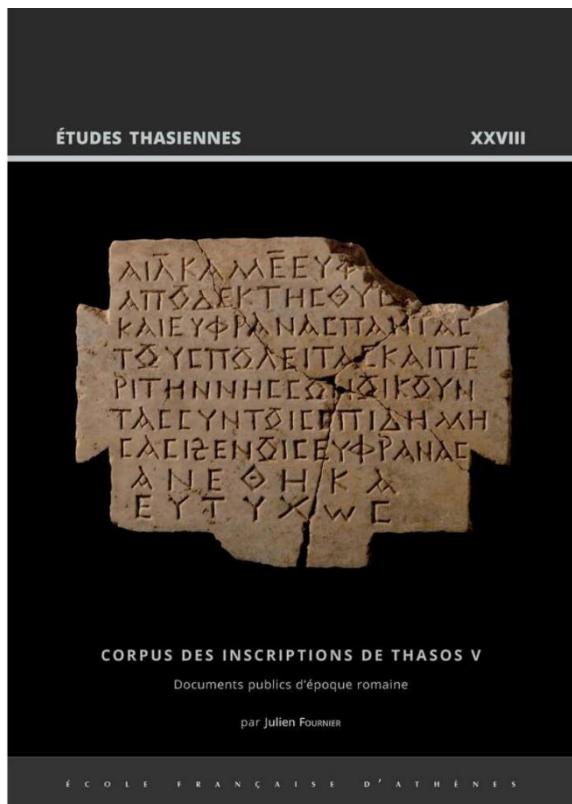
On pourra proposer plusieurs lectures de ce recueil d’articles, que parcourt un postulat difficilement récusable : le nombre de monnaies mises au jour *au cours des fouilles* – plus de 20 000 – et la diversité de leur répartition topographique – lieux publics, sanctuaires ou espaces privés – permettent d’écartier le risque d’une distribution aléatoire : « la composition du lot ne dépend plus désormais des aléas de la fouille, mais reflète, dans ses grandes masses, la proportion des différentes monnaies perdues par les Thasiens au cours des temps » (p. 27-28). Autrement dit, les monnaies trouvées en fouille autorisent une analyse quantitative et leur présence tout autant que leur absence éclairent l’histoire de l’île. C’est sur cette base qu’O. Picard a montré, par exemple, que, contrairement à ce que l’on a parfois pensé, il n’y avait pas eu de garnison macédonienne sur l’île avant sa conquête par Philippe V en 205, que quelques Amphipolitains dissidents ont trouvé refuge à Thasos après l’intégration progressive de leur cité au royaume macédonien ou encore que des Thasiens du continent sont revenus s’installer sur l’île après la fondation de la colonie romaine de Philippi.

Nombreux sont les apports de la monnaie aux différents aspects de l’histoire de Thasos – qu’il s’agisse des conséquences institutionnelles de l’introduction de la monnaie, qui appelait un corps de magistrats spécialisés, un strict contrôle de la frappe, le choix d’un lieu où déposer le trésor de la cité, des pratiques financières et, plus concrètement, des pratiques des ateliers dans leur gestion du métal (nombre de revers par coins de droit, réutilisation du métal), ou de l’histoire politique de la cité et de ses ambitions régionales. Si O. Picard associait aux monnaies les sources archéologiques et les sources écrites chaque fois que cela était possible, il faisait aussi le constat que, pour l’histoire politique, « les monnaies constituent presque la seule source thasienne » (p. 41). Aussi en 2011, lors de la célébration du centenaire des fouilles de l’École française à Thasos, concluait-il son esquisse de l’histoire politique de l’île en ces termes : « le monnayage nous a donné le moyen de reconstituer un récit qu’aucun historien antique n’avait composé » (p. 61 = CRAI 2011, p. 1155).

À partir de l’exemple thasien, ce recueil d’articles constitue également pour les étudiants et les jeunes chercheurs un précieux guide sur le bon usage de la monnaie pour écrire l’histoire et les quelques exemples rappelés ci-dessus montrent la méthode à suivre. Selon qu’il s’agit de monnaies de fouilles ou de trésors monétaires, l’usage que l’on pourra en faire ne suit pas les mêmes voies. C’est un point sur lequel O. Picard est revenu à plusieurs reprises, en rappelant notamment que « les trésors ne nous donnent qu’une image biaisée non seulement de la circulation monétaire, mais même de la théaurisation dans l’Antiquité » (p. 110).

Il reste désormais à parachever l'œuvre entreprise par la publication sous format électronique du *corpus* des monnaies lui-même, tel qu'il a été patiemment élaboré par O. Picard. Elle est annoncée comme « très avancée » et « bientôt disponible » (p. vii). Nul doute qu'il se trouvera des diadoques parmi ses nombreux disciples pour mener à son terme ce qui apparaîtra comme un ultime hommage à l'œuvre du savant.

Dominique MULLIEZ



Julien Fournier, *Corpus des inscriptions de Thasos V. Documents publics d'époque romaine (I^{er} s. av. J.-C.-IV^e s. apr. J.-C.)*, Athènes, École française d'Athènes, Études thasiennes 28, 2023.

J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de l'Académie, de la part de son auteur Julien Fournier, le volume V du *Corpus des inscriptions de Thasos*, qui est consacré aux *Documents publics d'époque romaine* (I^{er} s. av. J.-C.-IV^e s. apr. J.-C.) et qui constitue le vingt-huitième volume de la collection des *Études thasiennes* (Athènes, École française d'Athènes, 2023, 349 pages, 209 fig.).

Inauguré par le volume de Patrice Hamon consacré aux *Documents publics du IV^e siècle et de l'époque hellénistique* (*Corpus des inscriptions de Thasos III*, Athènes, École française d'Athènes, Études thasiennes 26, 2019), le *Corpus des inscriptions de Thasos*

s'enrichit d'un second volume réunissant les *Documents publics d'époque romaine* (I^{er} s. av. J.-C.-IV^e s. apr. J.-C.). Il s'ouvre par un très instructif « panorama historique » de Thasos à l'époque de l'hégémonie romaine (p. XIX-XXXI), qui fixe les jalons et les traits saillants de cette période, dans laquelle « l'époque julio-claudienne représente [...] un âge d'or de l'épigraphie publique à Thasos ».

L'expression « documents publics » s'entend ici du seul point de vue des commanditaires : elle concerne donc « les documents gravés à l'initiative d'une autorité publique », en l'occurrence « les actes officiels des autorités romaines » et « les inscriptions émanant de la cité de Thasos [...] ou relatifs à la vie politique et institutionnelle, comprise au sens large » (p. 1). Le corpus réunit ainsi 103 inscriptions, qui, à l'exception des quinze inscriptions désormais perdues, ont toutes fait l'objet d'une autopsie. Chaque texte, dont la publication suit les grandes règles de l'édition épigraphique, est accompagné d'une traduction, sauf lorsqu'il est trop lacunaire, et d'un commentaire qui allie clarté et concision et qui s'attache « à dégager l'intérêt historique du document ». On soulignera la qualité de l'illustration qui met à disposition du lecteur une ou plusieurs photographies de chaque inscription.

Le classement des documents est thématique et, à l'intérieur de chaque ensemble, chronologique : actes et lettres de magistrats et d'empereurs romains (n^{os} 1-7) – Décrets de la cité des Thasiens (n^{os} 8-14) – Inscriptions honorifiques (n^{os} 15-59) – Dédicaces pour des empereurs ou des membres de la famille impériale (n^{os} 60-66) – Dédicaces de magistrats et de dignitaires thasiens (n^{os} 67-89) – Dédicaces édilitaires de bienfaiteurs (n^{os} 90-98) – Documents découverts en dehors de l'île de Thasos (n^{os} 99-102). Une inscription honorifique de provenance incertaine est rangée sous le numéro 103.

Certains de ces documents constituent des pièces maîtresses pour l'histoire de Thasos à l'époque romaine. C'est le cas, en particulier, des textes relevant de la catégorie des actes et lettres de magistrats et d'empereurs romains. On y lit surtout la préoccupation des Thasiens de se voir conférer ou confirmer des priviléges qui leur ont été accordés par la puissance romaine : dans le premier quart du I^{er} s. av. n. è., à l'issue de la guerre mithridatique, ils dépêchent une ambassade à Rome qui rappelle les malheurs que leur valut leur indéfectible soutien à la cause romaine et qui demande que soient confirmés les revenus que leur avait octroyés Sylla, ainsi que la pleine autorité dont ils jouissaient sur les cités et les ports avant la guerre (n° 1) ; deux lettres de Cn. Cornelius Dolabella, alors gouverneur de la province de Macédoine, font connaître les deux ambassades que les Thasiens lui envoyèrent ensuite pour l'informer de la confirmation par le Sénat des décisions prises par Sylla et pour demander leur mise en œuvre (n° 2). C'est le même souci qui motive l'ambassade dépêchée auprès de Claude au début de son règne et connue par une lettre de l'empereur aux Thasiens (n° 4) : « acquiesçant à tous les honneurs qui reviennent aux excellents souverains », Claude décline l'octroi des honneurs divins et confirme les priviléges accordés aux Thasiens par Auguste, en particulier pour l'exportation de blé, ce qui signifie que certains d'entre eux avaient été contestés. C'est en vertu de leurs droits et priviléges que les Thasiens, dans la seconde moitié des années 50, dépêchent une ambassade auprès du procurateur de Thrace pour s'opposer à une levée de soldats (n° 5). Le dernier document de cette première partie est une lettre du procurateur de Thrace (n° 7), qui, par référence à des décisions antérieures, fait droit aux demandes thasiennes dans un litige opposant la cité à la colonie de Philippes et exonère Thasos du paiement des frais de la *vehiculatio*, le transport des agents de l'autorité romaine.

Parmi les décrets de la cité, les quatre décrets votés à l'unanimité (*συνευδοκούντων πάντων*) en l'honneur d'Épiè fille de Dionysios occupent une place de choix (n° 8). Ils ne sont pas contemporains, mais ont été gravés en une seule fois sur une stèle de marbre. Chacun d'eux est voté en réponse à un bienfait spécifique – construction et réparation du propylée de l'Artémision, demeuré inachevé ; prêtre de Zeus Eubouleus, « qu'aucune autre ne veut assumer, parce qu'[elle] ne rapporte aucun revenu et qu'[elle] implique de grandes dépenses » ; consécration d'offrandes à Aphrodite et à Artémis ; néocorat à vie d'Athéna –, mais tous rappellent les mérites antérieurs de la bienfaitrice et dressent ainsi un panorama des cultes de divinités féminines à l'époque augustéenne. Proche dans le temps, le décret pour Stilbôn (n° 9), qui s'engage à réparer et à construire ce qu'il faut dans le sanctuaire d'Artémis (selon une conjoncture très probable), comporte deux particularités : Stilbôn « [associe] sa femme dans l'honneur fait à la déesse » ; par ailleurs, la cité s'engage à mettre à sa disposition des esclaves publics pour mener à bien les travaux. Le décret n° 10, qui autorise une dévolution de biens selon une lignée matrilinéaire et entérine l'annonce d'une fourniture d'huile pour le gymnase, et, dans une moindre mesure, le décret n° 12 font connaître les honneurs octroyés au I^{er} s. av. n. è. aux plus grands des bienfaiteurs de la cité : l'éloge, la couronne, la statue, la sitèsis, mais aussi les funérailles publiques et l'héroïsation. Assurément, M. Varinius Rebilus faisait partie de ces bienfaiteurs, lui qui s'engagea à léguer des terres à la cité par testament : un décret (n° 11) confirma les honneurs que la cité lui accorda en retour, ratifia la donation et en garantit l'inaliénabilité. – Un seul décret à portée réglementaire, bien connu de ceux qui traitent de l'archivage, relève de cette section (n° 9) : probablement à la suite de prévarications, il fixe les différentes sommes à payer pour l'enregistrement de documents privés dans les archives publiques.

Avec quarante-cinq numéros, la section des inscriptions honorifiques est la plus fournie du corpus et couvre un empan chronologique qui court de 60-59 av. n. è. à la fin du III^e ou au début du IV^e s. de n. è. J. Fournier y a distingué plusieurs catégories en fonction de l'honorandus : magistrats et patrons romains (n^{os} 15-20) – empereurs et membres de la famille impériale (n^{os} 21-31) – étranger (n° 32) – Thasiens (n^{os} 33-59). Il s'agit pour l'essentiel

d’inscriptions gravées sur des bases de statues, mais on trouve également dans cette section l’inscription gravée sur l’entablement de l’arc de Caracalla (n° 26). Elles ont pour sujet ὁ δῆμος, auquel on substitue parfois à partir du II^e s. ἡ πόλις, plus rarement οἱ Θάσιοι (n° 50) ou ἡ πατρίς (n° 51) ; par deux fois, l’honneur est octroyé par la Gérousie (nos 54 et 55), par deux fois également par une association dionysiaque (nos 56 et 57). – Dans cet ensemble, on signalera la seule inscription rédigée en latin, qui, « d’un point de vue formel, appartient à la catégorie des épitaphes » (n° 20) : elle fait état d’un décret par lequel la cité accorda un terrain pour la sépulture de l’honorandus et assuma les frais de ses funérailles et elle se termine par le nom de son esclave au nominatif, dont J. Fournier fait le rédacteur de l’épitaphe latine.

Le commentaire de chacun de ces documents multiplie les observations sur les institutions thasiennes, sur certains titres (e.g. « mère de la Gérousie » ou « grand-prêtre à gladiateurs », ἀρχιερεὺς δι’ ὄπλων), sur le rappel des bienfaits de la famille de l’honorandus et, à partir du III^e s., sur l’évocation des fonctions qu’il a exercées, sur le caractère héréditaire de certains titres, mais aussi sur les formules onomastiques et sur la prosopographie, avec plusieurs stemmata en appui. On trouvera également nombre de remarques bienvenues sur le culte des empereurs et son évolution ainsi que sur les titulatures impériales.

L’avant-dernière section réunit des dédicaces de magistrats et de dignitaires thasiens. Elle comprend le très intéressant ensemble constitué par les quatorze dédicaces de périples, collectives (nos 73-82) ou individuelles (nos 83-86), attestées au II^e et III^e s., au terme d’un tour de l’île accompli par différents magistrats, accompagnés d’un héraut sacré, d’un trompette et d’un aulète. « Fêtes religieuses, information de la population et proclamation d’avis officiels, visite de contrôle du territoire » devaient justifier ces périples, à l’issue desquels on célébrait sacrifices et banquets ; en même temps, ils marquaient l’unité du territoire. Cette section réunit aussi des dédicaces généralement attribuables à des magistrats à leur sortie de charge et à caractère édilitaire : réparation au rempart (nos 67-68), tables de mesure (nos 69-70), table ou étal de marché (n° 72 [?]), construction ou réparation [no 71]. Ce sont également des dédicaces à caractère édilitaire qui sont attribuables à des bienfaiteurs en dehors de toute charge civique (nos 90-98) : l’une d’elles, gravement mutilée, fait état d’un legs testamentaire destiné à une construction (n° 94) ; la plus impressionnante demeure celle gravée sur la balustrade du théâtre par Hèragoras fils d’Euphryllos et Heimeria Hispanè (n° 97). Qu’elles émanent de magistrats à leur sortie de charge ou de particuliers, ces dédicaces témoignent de l’intense activité édilitaire qui prévalut à Thasos à l’époque julio-claudienne.

Trois appendices suivent le *corpus* proprement dit : le premier, intitulé « Paléographie des inscriptions thasiennes d’époque romaine », constituera désormais la référence pour le style de gravure et la forme des lettres pour la période considérée, en lieu et place des remarques réunies en 1958 par Christiane Dunant et Jean Pouilloux² ; cette étude rigoureusement menée autorise et justifie en retour la modification parfois sensible de la datation de plusieurs inscriptions du *corpus*. Le second appendice est constitué par l’index prosopographique (p. 299-315) : l’auteur a pris soin de réunir sous chaque entrée l’ensemble des références connues, qu’elles concernent les documents publics du *corpus* ou les autres documents. Le troisième (p. 317-335) réunit les indices indispensables – toponymes, divinités, épichoriques, sanctuaires et fêtes, institutions, mots grecs et mots latins, ces derniers replacés dans leur contexte. Les indispensables tables de concordance avec les publications antérieures et avec les numéros d’inventaire (p. 337-341) trouvent naturellement leur place à la suite.

² Chr. DUNANT et J. POUILLOUX, *Recherches sur l’histoire et les cultes de Thasos. – II. De 196 avant J.-C. jusqu’à la fin de l’Antiquité*, Paris, de Boccard, Études Thasiennes 5, 1958, Annexe I, p. 199-205. G. DAUX, CRAI 1972, p. 492, considérait qu’il s’agissait là d’« un premier essai qui appelle de nombreux compléments ».

Par ses qualités, le volume confirme, s'il en était besoin, que « l'épigraphie est une discipline au savoir cumulatif, qui exige autant de patience que d'expérience » (p. IX). Avec le volume édité par P. Hamon, il forme un diptyque qui atteste que le projet d'un *Corpus des inscriptions de Thasos* est décidément entre de bonnes mains.